Aiacciu

AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le lundi 22 février 2016 à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 16 février 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :
M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme OTTAVY-SARROLA	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
Mme FLAMENCOURT	à	Mme MASSEI
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme BERNARD	à	Mme FALCHI
Mme SANNA	à	M. FILONI
M. KERVELLA	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme ZUCCARELLI	à	Mme RUGGERI-ZANETTACCI
Mme VILLANOVA	à	M. HABANI
M. DELIPERI	à	M. MARCANGELI
Mme SIMONPIETRI	à	M. LUCIANI

Etaient absents :
Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 22 février 2016	Délibération N°2016/51

Programmation des actions liées à l'exécution de la convention « Ajaccio, ville et pays d'art et d'histoire »pour l'année 2016.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio a obtenu le **label *Ville d'art et d'histoire*** le 15 novembre 2012. Elle a ensuite contractualisé son engagement avec l'État et la Collectivité Territoriale de Corse, le 27 mai 2013, en signant la convention « Ajaccio, Ville d'art et d'histoire ». La convention détermine les actions susceptibles d'être soutenues financièrement et fixe les modalités d'accompagnement durant une période de 5 années.
Ainsi, le label permet à Ajaccio de développer **une politique ambitieuse de valorisation du patrimoine culturel**. A ce titre, la Ville vient de créer un service du patrimoine, au sein de sa direction de la culture et du patrimoine, qui dispose depuis le début de l'année 2016 de locaux à l'école Saint Jean (cf. annexe 1).
Les objectifs généraux poursuivis dans le cadre de la convention sont :
- valoriser le patrimoine et promouvoir la qualité architecturale : conférences, expositions, rencontres, etc. ;
- développer une politique des publics ;
- sensibiliser les habitants, les visiteurs et les professionnels à leur environnement architectural et paysager ;
- associer les professionnels du patrimoine aux différentes actions ;
- initier le public jeune à l'architecture et au patrimoine ;
- accueillir les visiteurs.

La politique de valorisation menée dans le cadre de la convention se décline en 2016 en **trois axes principaux** :
- le lancement de l'inventaire général du patrimoine,
- la création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP),
- la poursuite et l'enrichissement du programme d'activités liées au patrimoine dans le cadre du partenariat financier avec la CTC.

Les travaux de rénovation des édifices patrimoniaux ainsi que la réhabilitation de l'orgue de St Erasme prévus en 2016, qui participent également à cette politique, feront pour leur part l'objet de délibérations spécifiques, une fois connu les montants disponibles au budget primitif.

I. L'inventaire général du patrimoine

La Collectivité Territoriale de Corse et la Ville d'Ajaccio sont liées par une convention, en date du 4 mars 2014, pour la conduite de l'opération d'inventaire du patrimoine de la ville, illustrant ainsi une volonté commune de connaître, conserver et valoriser le patrimoine culturel ajaccien. Cette convention a pour objet de définir les objectifs de cette étude, les moyens qui lui sont affectés, les modalités de sa réalisation et les conditions d'exploitation et de diffusion des données recueillies. Un cahier des clauses scientifiques et techniques (CCST) est en cours d'élaboration afin de définir précisément les modalités techniques de l'opération qui débutera dans le cours du premier semestre 2016.
Le riche patrimoine parvenu jusqu'à nous - Ajaccio compte 22 édifices protégés au titre des monuments historiques - sera analysé à travers l'ensemble de l'architecture et du patrimoine mobilier (religieux et public) de la ville.

La première phase d'études sera principalement employée à la mise à plat de la documentation relative à l'ensemble de la commune. Cette première approche permettra de mieux cerner et de hiérarchiser les territoires d'investigation. La seconde phase consistera en un repérage systématique sur le terrain de tous les éléments patrimoniaux qui entrent dans le cadre de l'enquête. Dans un troisième temps, les informations collectées sur le terrain et recueillies dans les archives seront intégrées à une base de données à l'aide du dossier électronique (logiciel

G.E.R.T.R.U.D.E). Chaque élément patrimonial retenu fait l'objet d'un dossier documentaire. L'opération terminée fera l'objet de publications. L'inventaire systématique du patrimoine permettra de dégager de nombreux sujets qu'il conviendra de publier.

L'ensemble de l'opération doit se dérouler sur **4 ans**, durée prévue par la convention passée entre la Collectivité Territoriale de Corse et la ville d'Ajaccio. Le début de l'opération est fixé au 1er janvier 2016 pour s'achever théoriquement le 31 décembre 2019. L'inventaire est confié au service du patrimoine en étroite coopération et sous le contrôle du service de l'inventaire de la CTC. Les productions réalisées dans le cadre de l'inventaire alimenteront le service du patrimoine, et notamment ses projets de publication, d'exposition et d'animation. La base documentaire constituée servira l'intérêt du service et de la collectivité.

II. Création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine

En application de la convention *Ville d'Art et d'Histoire*, la Ville d'Ajaccio doit se doter d'un CIAP, Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine. Le CIAP sera un lieu de sensibilisation, d'information et de formation de tous les publics à l'architecture et au patrimoine de la ville. Au cœur des réalités territoriales, il constituera un endroit privilégié pour la réalisation d'animations de proximité, s'adressant à la fois aux scolaires, aux habitants de la ville, ainsi qu'aux touristes.

L'utilisation de l'aile récemment rénovée de l'Office Municipal de Tourisme est actuellement envisagée pour y implanter le CIAP. Cette proposition fera l'objet, d'une demande d'aide financière auprès de la Collectivité Territoriale de Corse.

III. Animations autour du patrimoine

1. Les ateliers du patrimoine

Les conventions *Ville et Pays d'art et d'histoire* ont fait de l'éducation des jeunes au patrimoine et à l'urbanisme une priorité. Des activités de découverte sont proposées tout au long de l'année pour sensibiliser le jeune public à l'architecture, à l'urbanisme et au patrimoine de la ville, en temps scolaire et hors temps scolaire.
La liste des d'ateliers présentée ici est indicative : elle recense l'ensemble des propositions qui seront à réaliser en 2016, selon les possibilités financières, l'intérêt des participants pressentis et la disponibilité des intervenants.

- « Le club archéo » en partenariat avec le LRA Laboratoire régional d'archéologie : mise en place des ateliers d'initiation à l'archéologie. Destinés à des enfants âgés de 6 à 11 ans, ils ont eu lieu tous les mercredis hors vacances scolaires ;
- Atelier de « sensibilisation à l'architecture et au patrimoine » en partenariat avec le CAUE de Corse-du-Sud : mise en place en milieu scolaire d'un atelier de sensibilisation à l'architecture et au patrimoine de la ville ;
- Atelier « Design ta ville/les portes du temps » : recréer numériquement des bâtiments détruits comme le théâtre Saint Gabriel
- Atelier « Jardin et patrimoine » avec le CPIE d'Ajaccio : le but de cet atelier est de faire connaître le site des Milelli et son histoire, mais également de sensibiliser les enfants au paysage et à l'environnement à travers différentes expressions artistiques ;
- Ateliers« Land art », Atelier « Architecture 3D », atelier « Interprétation des paysages », atelier « Les couleurs de ma ville », atelier « Armoiries et blasons », atelier « Portes et portails »
- Animations dans le cadre des temps d'activités périscolaires

2. Les animations autour du patrimoine

Découvrir Ajaccio et ses "trésors architecturaux" pour mieux comprendre l'histoire de la ville, tel est l'objectif des **visites guidées** qui seront proposées en partenariat avec le CAUE et l'Office de Tourisme.

Des **conférences** seront organisées tout au long de l'année à raison d'une par mois, soit 12 conférences annuelles. Ce cycle intègrera des conférences sur le thème napoléonien.

Des **concerts** se tiendront au Palais Fesch afin de faire vivre ce haut-lieu du patrimoine ajaccien et de faire naître un dialogue entre musique et peinture.

Une ou des **expositions** relatives à l'ensemble des activités du service Patrimoine seront présentées au public dans le courant de l'année (second semestre 2016).

La direction de la Culture et du Patrimoine s'attachera également à enrichir la connaissance de la commune en réalisant des **publications et des études** en rapport avec le patrimoine.

3. La participation à des manifestations nationales

Chaque année, ces manifestations offrent au public l'occasion d'une rencontre avec les lieux patrimoniaux et les acteurs culturels qui œuvrent en ce sens. Trois manifestations sont prévues en 2016 :

- RENDEZ-VOUS AUX JARDINS (3/5 juin 2016)
- JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHÉOLOGIE (17/19 juin 2016)
- JOURNÉES EUROPEENES DU PATRIMOINE (17/18 septembre 2016)

DEPENSES	Année 2016
Documentation et recherche	15 000 €
Manifestations nationales	15 000 €
Exposition	10 000 €
Ateliers et animations diverses	50 000 €
Publication	18 000 €
TOTAL DEPENSES	108 000 €

Le plan de financement du partenariat CTC est le suivant :

Ville d'Ajaccio	50%	54000 €
Collectivité Territoriale de Corse	50%	54000 €
TOTAL	100,00%	108 000 €

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le budget et cette proposition de programmation relative au patrimoine pour l'année 2016.
D'autoriser le maire à signer tous actes administratifs et à passer tous contrats et conventions relatifs à l'ensemble de cette proposition.
D'autoriser le maire à solliciter auprès de la Collectivité Territoriale de Corse les subventions relatives à cette programmation.

De dire que l'inscription budgétaire initiale (BP) afférente à cette programmation 2016 sera revue lors d'une décision modificative (DM) dès lors que la participation de la Collectivité Territoriale de Corse indiquée dans le plan de financement sera confirmée.
Les dépenses seront imputées sur les articles 617, 6232, 6233, 6236, 6237, 6256, chapitre 011 fonction 3.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Mme Simone GUERRINI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du vendredi 19 février 2016 ;

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La présente proposition de programmation ainsi que le budget prévisionnel du service Ville d'Art et d'Histoire pour l'année 2016,

AUTORISE

- Le maire à signer tous actes administratifs et documents relatifs à cette programmation,
- Le maire à solliciter auprès de la collectivité territoriale de Corse les subventions relatives à cette programmation,

DIT

Que l'inscription budgétaire initiale (BP) afférente à cette programmation 2016 sera revue lors d'une décision modificative (DM) dès lors que la participation de la Collectivité territoriale de Corse indiquée dans le plan de financement sera confirmée.
Les dépenses seront imputées sur les articles 617, 6232, 6233, 6236, 6237, 6256, chapitre 011 fonction 3.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160222-2016_51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2016
Publication : 25/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation